



FICHE DE DONNEES DE SECURITE
SUPER HELP – LUBRIFIANT POUR CHAÎNE

Emise le 22/12/2010 – N° 2, le 18/01/2013

Page 1 sur 14

Conformément à la Réglementation (CE) n° 453/2010 du 20 mai 2010

SECTION 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ entreprise

1.1 Identification du produit

Code du produit : SUPER HELP - LUBRIFIANT POUR CHAÎNE
Code des métiers : 50250

1.2 Identification des usages appropriés de la substance ou du mélange et usages déconseillés

Déblocage des pièces mécaniques

Ménages privés (=grand public = consommateurs) [SU21], Domaine public (administration, enseignement, loisirs, services, artisanat) [SU22]

Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage

Usages déconseillés

Ne pas utiliser à des fins autres que celles répertoriées.

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Super Help srl – Via V. Veneto, 11 – 21100 Varese (VA) – Italie.

Tél. : +39 347/4650120. Fax : +39 0331/953178

Email : info@super-help.com. Site Web : www.super-help.com

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Centro Antiveleni Ospedale Niguarda (MI) – 0266101029 24 heures sur 24

SECTION 2. Identification des dangers

2.1 Classement de la substance ou du mélange

2.1.1 Classement conforme à la Directive 1999/45/EEC :

Classement :

F+ ; R12

Nature des risques spéciaux imputés :

R12 – Extrêmement inflammable

R67 – L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Le produit s'enflamme facilement, même à des températures inférieures à 10°C.

En cas de contact cutané, le produit provoque une grave inflammation, cause d'érythème, de gale ou d'œdème.

Avertissement : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et étourdissements.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE
SUPER HELP – LUBRIFIANT POUR CHÂÎNE

Emise le 22/12/2010 – N° 2, le 18/01/2013

Page 2 sur 14

Conformément à la Réglementation (CE) n° 453/2010 du 20 mai 2010

Conteneur sous pression. Tenir éloigné des rayons du soleil et ne pas exposer à des températures supérieures à 50°C.

En cas de surchauffe, l'aérosol peut exploser, être violemment éjecté à une certaine distance et constituer un mécanisme dangereux pouvant provoquer un incendie.

2.2 Eléments figurant sur l'étiquette

Etiquetage conforme à la Directive (EC) n° 1999/45 :

Symboles présents :



F+ - Extrêmement inflammable

Risque imputé :

R12 – Extrêmement inflammable

R67 – L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Mises en garde :

S9 – Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

S24 – Éviter le contact avec la peau.

S33 – Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

S51 – Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Contenu :

AVERTISSEMENTS :

Le contenu est sous pression. Tenir éloigné des rayons du soleil et ne pas exposer à des températures supérieures à 50°C.

Ne pas perforer ni brûler le conteneur après utilisation.

Ne pas vaporiser sur des flammes ou autres sources de chaleur. Tenir éloigné de toutes les sources d'inflammation.

Eviter tout contact oculaire. Tenir éloigné des flammes. Ne pas fumer. Ne pas inspirer le contenu de l'aérosol.

Tenir hors de portée des enfants.

2.3 Autres dangers

La substance/ le mélange ne contient aucune substance PBT/ vPvB, conformément à la réglementation (EC) n° 1907/2006, Annexe XIII.

Aucune information sur d'autres éventuels dangers.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE
SUPER HELP – LUBRIFIANT POUR CHÂÎNE

Emise le 22/12/2010 – N° 2, le 18/01/2013

Page 3 sur 14

Conformément à la Réglementation (CE) n° 453/2010 du 20 mai 2010

SECTION 3. Composition/ informations sur les ingrédients

3.1 Substances

Inapproprié.

3.2 Mélanges

Consulter le paragraphe 16 pour obtenir la liste complète des phrases de risques et des mentions de dangers.

Hydrocarbures, C3-4 contient moins de 0,1% par poids de 1,3 butadiène (EINECS N° 203-450-8).

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité contient moins de 0,1% par poids de benzène (EINECS N° 200-753-7).

Substance	Concentration	Classement	Indice	CAS	EINECS	REACH
Hydrocarbures, C3-4	> 30 <= 50%	F+ ; R12	649-199-00-1	68476-40-4	270-681-9	01-211948
		Gaz inflammable 1, H220 ; Gaz sous pression, H280				657-22
Naphta lourd (pétrole) hydrotraité	> 30 <= 50%	Xn ; R65 R66 R67 As. Tox. 1, H304	649-327-00-6	64742-48-9	265-150-3	

SECTION 4. Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Inhalation :

Aérer la pièce. Sortir immédiatement la personne contaminée de la pièce et la maintenir au repos dans un endroit parfaitement aéré. Consulter un médecin si nécessaire.

Contact cutané direct (avec le produit pur) :

Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Immédiatement laver à grande eau et si possible au savon, les parties du corps qui ont été (ou sont soupçonnées d'avoir été) en contact avec le produit.

Contact oculaire direct (avec le produit pur) :

Rincer immédiatement et soigneusement les yeux à l'eau courante, pendant au moins 10 minutes.

Ingestion :

Sans danger. Il est possible d'administrer du charbon activé dans un verre d'eau ou un médicament à base de paraffine liquide.



4.2 Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Concernant les symptômes et effets dus à des substances, consulter le paragraphe 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'irritation cutanée, demander un avis médical.

En cas de malaise, appeler un centre antipoison ou un médecin.

SECTION 5. Mesures de lutte anti-incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés :

Pulvérisation d'eau, CO₂, mousse, produit chimique sec, en fonction des matériaux ayant pris feu.

Extincteur au CO₂ ou à poudre sèche.

Moyens d'extinction à éviter :

Jets directs d'eau.

5.2 Dangers spécifiques, propres à la substance ou au mélange

En cas de surchauffe, l'aérosol peut exploser, être violemment éjecté à une certaine distance et constituer un mécanisme dangereux pouvant provoquer un incendie.

Fabriqués sous pression dans un conteneur métallique hermétique (pression d'essai de 15 bars maxi.).

Refroidir les conteneurs en pulvérisant de l'eau et essayer de les soustraire de l'incendie. Les aérosols surchauffés peuvent exploser et être violemment éjectés à une certaine distance (se protéger la tête à l'aide d'un casque de sécurité).

5.3 Conseils destinés aux pompiers

Utiliser une protection respiratoire.

Porter un casque de sécurité et une tenue de protection complète.

L'eau vaporisée peut servir à protéger les personnes essayant d'éteindre l'incendie.

Les personnes travaillant dans des zones confinées et mal aérées et utilisant des extincteurs pour produits halogénés (halon 1211 fluorène, Solkan 123, NAF, etc.) peuvent également utiliser un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas d'émission accidentelle

6.1 Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1 Pour les non-secouristes :

Quitter la zone située à proximité du déversement ou de l'émission. Ne pas fumer.



Conformément à la Réglementation (CE) n° 453/2010 du 20 mai 2010

Quitter la zone voisine en n'oubliant pas que toute surchauffe pourrait projeter le cylindre à une grande distance.

Porter des gants et des vêtements de protection.

6.1.2 Pour les secouristes :

Etant donné l'étanchéité de l'aérosol, un déversement est fort peu probable.

Mais, si un conteneur est endommagé et risque de fuir, isoler le réservoir concerné en le sortant au grand air ou en le recouvrant de matière inerte **et de combustible** (du sable, de la terre, de la vermiculite, par exemple) et en évitant tout point d'inflammation pouvant entraîner un risque élevé d'incendie.

Porter des gants et des vêtements de protection.

Circonvenir toutes les flammes libres et les éventuelles sources d'inflammation. Ne pas fumer.

Prévoir une aération suffisante.

Evacuer la zone à risque et si nécessaire, consulter un expert.

6.2 Précautions environnementales

Contenir le déversement.

Informez les autorités compétentes.

Evacuer les débris conformément aux réglementations.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour le confinement :

Rapidement récupérer le produit, porter un masque et des vêtements de protection.

Récupérer le produit en vue de son élimination ou si possible, de sa réutilisation.

6.3.2 Pour le nettoyage :

Après avoir ramassé les débris, nettoyer la zone et les matériaux.

6.3.3 Autres informations :

Aucune en particulier.

6.4 Référence aux autres sections

Consulter les paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations.

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter tout contact et toute inhalation des vapeurs. Voir également le paragraphe 8 ci-dessous.

Ne pas manger ni boire au travail.

Ne pas fumer au travail.

Les vapeurs étant plus lourdes que l'air, elles peuvent se diffuser à proximité du sol et former des mélanges explosifs au contact de l'air. Eviter toute formation de concentrations inflammables ou explosives dans l'air.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE
SUPER HELP – LUBRIFIANT POUR CHÂÎNE

Emise le 22/12/2010 – N° 2, le 18/01/2013

Page 6 sur 14

Conformément à la Réglementation (CE) n° 453/2010 du 20 mai 2010

Conteneur sous pression. Tenir éloigné des rayons du soleil et ne pas exposer à des températures supérieures à 50°C.

Ne pas percer ni brûler le conteneur même après utilisation. Ne pas vaporiser le produit sur des flammes ou des objets incandescents. L'utiliser dans des pièces correctement aérées.

7.2 Conditions nécessaires à un stockage sans danger et incompatibilités

Conserver le produit dans son conteneur d'origine, hermétiquement fermé. Ne pas stocker dans des conteneurs ouverts, ne portant aucune étiquette.

Maintenir les conteneurs dans une position droite et sécurisée, afin d'éviter tout risque de chute ou de collision.

Conteneur sous pression. A conserver dans un endroit aéré, dans son emballage d'origine, à l'écart de la chaleur et des rayons du soleil.

Toujours le ranger dans un endroit parfaitement aéré.

Tenir éloigné des flammes nues, des étincelles et des sources de chaleur. Eviter toute exposition aux rayons directs du soleil.

Tenir éloigné des flammes et des étincelles. Eviter les décharges électrostatiques.

7.3 Utilisation (s) finale (s) spécifique (s)

Ménages privés (=grand public = consommateurs) :

- Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes nues
- Ne pas utiliser sur des surfaces chaudes ou exposées aux rayons directs du soleil
- Ne pas respirer le produit pulvérisé/ les vapeurs
- Eviter tout contact avec les yeux, la peau, les vêtements
- Ne pas manger, boire ni fumer lors de l'utilisation du produit
- Ne pas utiliser dans des endroits confinés et/ ou restreints
- En cas d'utilisation excessive, du gaz inflammable peut s'accumuler dans l'air
- Utiliser à une distance de 20 cm de la surface à traiter, pour éviter toute dispersion dans l'air
- Seulement vaporiser brièvement et veiller à parfaitement aérer après utilisation

Domaine public (administration, enseignement, loisirs, services, artisanat) :

- Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes nues
- Ne pas utiliser sur des surfaces chaudes ou exposées aux rayons directs du soleil
- Ne pas respirer le produit pulvérisé/ les vapeurs
- Eviter tout contact avec les yeux, la peau, les vêtements
- Ne pas manger, boire ni fumer lors de l'utilisation du produit
- Ne pas utiliser dans des endroits confinés et/ ou restreints
- En cas d'utilisation excessive, du gaz inflammable peut s'accumuler dans l'air
- Utiliser à une distance de 20 cm de la surface à traiter, pour éviter toute dispersion dans l'air
- Seulement vaporiser brièvement et veiller à parfaitement aérer après utilisation



SECTION 8. Contrôles de l'exposition / protection personnelle

8.1 Paramètres de contrôle

Hydrocarbures, C3-4

TLV-TWA : 1000 ppm (ACGIH 2010)

MAK : 1000 ppm 2400 mg/m³

Catégorie de la limite de pointe : II(4)

Groupe de risque en cas de grossesse : D (DFG 2008)

Naphta lourd (pétrole) hydrotraité

TLV-TWA : 525 mg/ m³ - 100 ppm

MAK : 50 ppm 300 mg/m³

Catégorie de la limite de pointe : II(2)

Groupe de risque en cas de grossesse : D (DFG 2009)

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Ménages privés (=grand public = consommateurs) :

Travailler dans un endroit parfaitement aéré ou équipé de dispositifs de ventilation. Ne pas utiliser sur des surfaces chaudes ou exposées aux rayons directs du soleil, pour éviter que le produit ne s'évapore rapidement. Utiliser un équipement de protection individuelle (voir ci-dessous).

Domaine public (administration, enseignement, loisirs, services, artisanat) :

Le recours à des mesures techniques appropriées doit toujours être prioritaire sur l'utilisation d'un équipement de protection individuelle. Assurer une parfaite ventilation du lieu de travail, grâce à une aspiration locale efficace. Si ces mesures ne suffisent pas à maintenir la concentration du produit en dessous des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail, porter une protection respiratoire appropriée. Prévoir un poste de lavage des yeux. Avant d'utiliser le produit, consulter l'étiquette afin de connaître les dangers. Lors de la sélection de l'équipement de protection individuelle, demander conseil au fournisseur. L'équipement de protection individuelle doit être conforme aux réglementations en vigueur.

Mesures de protection individuelle :

(a) Protection oculaire/ faciale :

Porter des lunettes de sécurité conformes à EN-166

(b) Protection cutanée

(i) Protection des mains



FICHE DE DONNEES DE SECURITE
SUPER HELP – LUBRIFIANT POUR CHÂÎNE

Emise le 22/12/2010 – N° 2, le 18/01/2013

Page 8 sur 14

Conformément à la Réglementation (CE) n° 453/2010 du 20 mai 2010

En cas de manipulation du produit pur, porter des gants résistant aux produits chimiques (EN-374-1/ EN374-2/ EN374-3)

(ii) Autre

Eviter tout contact direct avec la peau

Il est préférable de porter des vêtements antistatiques en coton

(c) Protection respiratoire

Travailler dans un endroit suffisamment aéré, pour éviter d'inhaler le produit

Utiliser un équipement de protection approprié, tel que de petits masques actifs pour les solvants organiques

(d) Dangers thermiques

Aucun danger à signaler

Contrôles de l'exposition environnementale :

Associés aux substances confinées :

n-heptane

Ne pas jeter dans les canalisations.

Naphta lourd (pétrole) hydrotraité

Ne pas jeter dans les égouts.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques fondamentales

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
Aspect	Liquide jaune sous pression	Visuelle
Odeur	Caractéristique	Organoleptique
Seuil olfactif	Indéterminée	
pH	Inappropriée	
Point de fusion/ congélation	< -100°C (gaz liquide)	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> -42°C (gaz liquide)	
Point d'inflammation	< -80°C (gaz liquide)	
Vitesse d'évaporation	Indéterminée	
Inflammabilité (solide, gaz)	Inappropriée	
Limites supérieures/ inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	LIE 1,8% (vol) ; LES 9,5% (vol)	
Pression de vapeur	3,2 bars	
Densité de la vapeur	> 2 (gaz liquide)	
Densité relative	0,63 – 0,67 kg/l	
Solubilité	Dans des solvants organiques courants	
Solubilité dans l'eau	Négligeable	



FICHE DE DONNEES DE SECURITE
SUPER HELP – LUBRIFIANT POUR CHÂÎNE

Emise le 22/12/2010 – N° 2, le 18/01/2013

Page 9 sur 14

Conformément à la Réglementation (CE) n° 453/2010 du 20 mai 2010

Coefficient de partage : n-octanol/eau	Indéterminée	
Température d'inflammation spontanée	> 400°C (gaz liquide)	
Température de décomposition	Indéterminée	
Viscosité	Indéterminée	
Propriétés explosives	Indéterminée	
Propriétés comburantes	Indéterminée	
Volume du conteneur	335 ml	ISO 90-3 :2000
Volume du produit	250 ml	ISO 90-3 :2000
Pression à 20°C	3,2 bars	
Pression de déformation	16,5 bars	Indicateur du manomètre
Pression d'éclatement du conteneur	18 bars	Indicateur du manomètre
Point d'inflammation de la phase liquide	< 21°C	
Inflammabilité propulsive	< 0°C	

9.2 Autres informations

Aucune donnée disponible.

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Associée aux substances confinées :

Naphta lourd (pétrole) hydrotraité

Réagit au contact d'oxydants puissants, ce qui constitue un danger d'incendie et d'explosion.

10.2 Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse, lorsque le produit est manipulé et stocké conformément aux dispositions.

10.3 Possibilité des réactions dangereuses

Il n'y a aucune réaction dangereuse.

10.4 Conditions à éviter

Eviter les décharges électrostatiques.

L'aérosol est stable pendant plus de 36 mois et, dans des conditions normales de stockage, il ne présente aucune réaction dangereuse, puisque le conteneur est presque fermé hermétiquement.

Eviter tout contact avec des matières combustibles. Le produit peut prendre feu.

Eviter tout contact avec des sources de chaleur, des flammes nues, des étincelles ou surfaces chaudes.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE
SUPER HELP – LUBRIFIANT POUR CHÂÎNE

Emise le 22/12/2010 – N° 2, le 18/01/2013

Page 10 sur 14

Conformément à la Réglementation (CE) n° 453/2010 du 20 mai 2010

Pour éviter que le conteneur métallique ne soit endommagé, le conserver à l'écart de produits acides ou de base. Faire attention à la chaleur car les températures supérieures à 50°C ont augmenté la pression à l'intérieur du conteneur, ce qui provoque une déformation du cylindre jusqu'à son éclatement.

10.5 Matières incompatibles

Le produit peut générer des gaz inflammables au contact des métaux élémentaires, des nitrures et agents réducteurs forts.

Le produit peut générer des gaz toxiques au contact d'acides minéraux oxydants, de peroxydes organiques, de peroxydes d'hydrogène organiques.

Le produit peut s'enflammer au contact d'acides minéraux oxydants, de nitrures organiques, de peroxydes, de peroxydes d'hydrogène et d'agents oxydants puissants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Il ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé aux fins pour lesquelles il est prévu.

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- (a) Toxicité aiguë : inapplicable
- (b) Irritation : En cas de contact avec la peau, le produit peut provoquer une inflammation, cause d'érythème, de gale ou d'œdème.
- (c) Corrosivité : Inapplicable
- (d) Sensibilisation : Inapplicable
- (e) Toxicité par administration répétée : Inapplicable
- (f) Cancérogénicité : Inapplicable
- (g) Mutagénicité : Inapplicable
- (h) Toxicité pour la reproduction : inapplicable

Associées aux substances confinées :

Hydrocarbures, C3-4

VOIES D'EXPOSITION : La substance peut être absorbée dans le corps par inhalation.

RISQUE D'INHALATION : En cas de perte de confinement, ce liquide s'évapore très rapidement en se déplaçant dans l'air, ce qui peut causer un risque important de suffocation dans des endroits confinés.

EFFETS D'UNE EXPOSITION A COURT TERME : L'évaporation rapide du liquide peut provoquer des engelures. La substance peut avoir des effets sur le système nerveux central.

DANGERS/ SYMPTÔMES AIGUS :

INHALATION : Somnolence, perte de conscience.

PEAU EN CONTACT AVEC LE LIQUIDE : ENGELURES

YEUX EN CONTACT AVEC LE LIQUIDE : ENGELURES

REMARQUES : De fortes concentrations dans l'air peuvent causer une déficience en oxygène, risquant de provoquer la perte de conscience voire le décès des sujets exposés.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE
SUPER HELP – LUBRIFIANT POUR CHÂÎNE

Emise le 22/12/2010 – N° 2, le 18/01/2013

Page 11 sur 14

Conformément à la Réglementation (CE) n° 453/2010 du 20 mai 2010

Naphta lourd (pétrole) hydrotraité

VOIES D'EXPOSITION : La substance peut être absorbée dans le corps par inhalation de ses vapeurs et par ingestion.

RISQUE D'INHALATION : Aucune indication ne peut être donnée sur la vitesse à laquelle la concentration nocive dans l'air est atteinte, après évaporation de cette substance à 20°C.

EFFETS D'UNE EXPOSITION A COURT TERME : La vapeur peut légèrement irriter les yeux. La substance peut avoir des effets sur le système nerveux central. Une exposition à de fortes concentrations de vapeurs peut entraîner une perte de conscience. L'absorption du liquide peut entraîner une aspiration dans les poumons, avec risque de pneumonie chimique.

EFFETS D'UNE EXPOSITION A LONG TERME/ REPETEE : Le liquide cause une délipidation de la peau. Voir Remarques.

DANGERS/ SYMPTÔMES AIGUS :

INHALATION : Etourdissements. Migraine. Somnolence. Nausées. Perte de conscience.

CONTACT CUTANE : Dessèchement de la peau

CONTACT OCULAIRE : Rougeur

INGESTION : Toux. Diarrhée. Mal de gorge. Vomissements. (Voir Inhalation)

REMARQUES : Ce produit est un mélange de naphtènes C9-C13, d'iso-paraffines et de n-paraffines. La concentration d'arômes et d'hexane n'est pas supérieure à 0,1% par volume. Note P : Le classement de l'UE en tant que cancérigène (R45) ne s'applique pas s'il est possible de prouver que la teneur en benzène est inférieure à 0,1% par volume. En fonction de la matière première et des procédés de production, la composition et les propriétés physiques de ce solvant peuvent considérablement varier. Les symptômes de la pneumonie chimique ne deviennent manifestes qu'après quelques heures voire quelques jours.

LD50 (rat) oral (mg/ kg poids corporel) = 5000

LD50 cutanée (rat ou lapin) (mg/ kg poids corporel) = 5000

CL50 Inhalation (rat) vapeur/ poussière/ brume/ fumée (mg/ l/ 4h) ou gaz (ppmV/ 4h) = 5000

SECTION 12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Associée aux substances confinées :

Hydrocarbures, C3-4

Toxicité pour la daphnie et autres invertébrés aquatiques

- LC50 pour la Daphnia magna = 48h = 14,22 mg/ l (butane)

Naphta lourd (pétrole) hydrotraité

La substance est toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité pour les poissons

- LC50 pour les truites arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss), 96h > 1000 mg/ l (valeur fournie par la documentation)

Toxicité pour la daphnie et autres invertébrés aquatiques

- EC50 pour la Daphnia magna, 48h > 1000 mg/ l

Toxicité pour les algues



FICHE DE DONNEES DE SECURITE
SUPER HELP – LUBRIFIANT POUR CHÂÎNE

Emise le 22/12/2010 – N° 2, le 18/01/2013

Page 12 sur 14

Conformément à la Réglementation (CE) n° 453/2010 du 20 mai 2010

- EC50 pour l'espèce *Pseudokirchneriella subcapitata*, 72h > 1000 mg/ l (valeur fournie par la documentation)

A utiliser conformément aux bonnes pratiques professionnelles, de sorte à éviter toute pollution dans l'environnement.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Associé aux substances confinées :

Hydrocarbures, C3-4

De 1,09 à 2,80 log Pow (gaz de pétrole liquéfié)

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

La substance/ le mélange ne contient pas de substance PBT/ vPvB conformément à la Réglementation (EC) n° 1907/2006, Annexe XIII.

12.6 Autres effets indésirables

Aucun effet indésirable.

SECTION 13. Considérations relatives à l'évacuation des déchets

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les déchets doivent être évacués conformément aux réglementations en vigueur. Des conteneurs vides doivent être prévus en vue de l'évacuation finale et les personnes chargées de leur manipulation doivent être équipées de sorte à manipuler en toute sécurité, les conteneurs sous pression, contenant des déchets de liquides et de gaz inflammables. Même vide, un conteneur soumis à des températures supérieures à 70°C peut éclater.

Recycler si possible. Envoyer les déchets aux déchetteries autorisées en vue de leur incinération contrôlée. Respecter les règles en vigueur à l'échelle locale et nationale.

SECTION 14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro de l'ONU

1950

Exemption des prescriptions de l'ADR du fait de la conformité avec les caractéristiques suivantes :
Emballages combinés : par emballage intérieur 1L par emballage de 30 kg.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE
SUPER HELP – LUBRIFIANT POUR CHÂÎNE

Emise le 22/12/2010 – N° 2, le 18/01/2013

Page 13 sur 14

Conformément à la Réglementation (CE) n° 453/2010 du 20 mai 2010

Emballages intérieurs placés sur des bacs à housses rétractables ou extensibles : par emballage intérieur 1 L par emballage de 20 kg.

14.2 Nom d'expédition des Nations-Unies

Inflammable en aérosol.

14.3 Catégorie (s) de danger lié au transport

Catégorie : 2

Etiquette : 2.1

Code de restriction en tunnel : D

Quantités limitées : 1L

EmS : F-D, S-U

14.4 Groupe d'emballage

--

14.5 Dangers environnementaux

Le produit est dangereux pour l'environnement.

Agent polluant pour l'environnement marin : Non

14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur

Le produit doit être transporté dans des véhicules habilités au transport de matières dangereuses, conformément aux dispositions de l'Edition applicable de la convention A.D.R. et aux dispositions nationales.

Le produit doit être transporté dans son emballage d'origine, dans des colis composés de matériaux résistant au contenu, qui ne généreront aucune réaction dangereuse. Le procédé de chargement et de déchargement des matières dangereuses a reçu une formation appropriée sur les risques qu'il présente et sur les éventuelles procédures à suivre en cas d'urgence.

14.7 Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de la Convention MARPOL73/78 et au Recueil IBC

Ce produit n'est pas destiné à être transporté en vrac.

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/ législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement, propres à la substance ou au mélange

Directive 96/82/EC (Seveso), annexe I, partie 2 : catégorie 8

Contrôle des substances dangereuses pour la santé (COSHH), Réglementations 2002

Réglementation 2006/1907/EC (REACH), réglementation 2008/1272/EC (CLP), réglementation 2009/790/EC.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique



FICHE DE DONNEES DE SECURITE
SUPER HELP – LUBRIFIANT POUR CHÂÎNE

Emise le 22/12/2010 – N° 2, le 18/01/2013

Page 14 sur 14

Conformément à la Réglementation (CE) n° 453/2010 du 20 mai 2010

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée par le fournisseur.

SECTION 16. Autres informations

14.1 Autres informations

Description des phrases de risques prévues au paragraphe 3.

R11 = Hautement inflammable

R12 = Extrêmement inflammable

R65 = Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 = L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 = L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Description des mentions de dangers exposées au point 3

H304 = Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H220 = Gaz extrêmement inflammable

H280 = Contient du gaz sous pression ; Peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Classement basé sur les données de tous les composants du mélange

Principales références normatives :

Directive 67/548/EEC (29^{ème} adaptation)

Directive 1999/45/EC

Directive 2001/60/EC

Réglementation 1272/2008/EC

Réglementation 2010/453/EC

*** Cette liste annule et remplace les éditions précédentes.